

Compte rendu de la séance du vendredi 14 octobre 2016

Convocation du 07 octobre 2016

Ordre du jour:

- 1/Réaménagement des emprunts : budget commune et eau/assainissement
- 2/Réalisation d'un emprunt : Opération « Réhabilitation des captages et mise en conformité physique des périmètres de protection »
- 3/Subventions aux associations : Coopérative scolaire et Amicale des Sapeurs-Pompiers
- 4/Décisions Modificatives: Budget Commune
- 5/Révision du tarif du raccordement aux réseaux d'eau potable et d'assainissement
- 6/Tarif KWh du réseau de chaleur 2016/2017
- 7/Création d'un poste en Contrat Accompagnement à l'Emploi
- 8/Modification de l'emprise du Chemin communal à Peybarthès : ouverture de l'enquête publique
- 9/Avenant à la convention pour la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité : documents budgétaires
- 10/Modification des statuts du SIVOM de Brassac
- 11/Adhésion au contrat groupe ouvert à adhésion facultative, garantissant les risques financiers liés à la protection sociale statutaire des personnels territoriaux pour la période 2017-2020
- 12/Opération acquisition saleuse : Validation du plan de financement définitif
- 13/Réfection de la salle de bain du logement communal à la maison des soins : Demande de subvention au titre du Fonds de concours à la CCMHL
- 14/Annulation de la demande de Fonds de Concours pour l'opération : Extension du réseau d'eau potable à Caussilloles
- 15/Fixation du nombre et répartition des sièges du conseil communautaire de la communauté issue de la fusion des communautés de communes Monts de Lacaune et Montagne du Haut Languedoc
- 16/Convention pour le fonctionnement du service commun: instruction des autorisations d'urbanisme avec la Communauté de Communes de la Montagne du Haut Languedoc

17/Convention de partenariat et d'entraide entre l'EHPAD Cabirac et la Mairie

18/Nomination d'un délégué agent au sein du CNAS

19/Dossier AEP LA LANDELLE: promesse de bail

20/Gestion Station de carburants d'Anglès: fin de la Délégation de Service Public au 31 décembre 2016: Publication dans la presse de DSP

21/Avenant n°2 à la convention d'affermage pour l'exploitation de la station automatique de distribution de carburants 2014 à 2016

Modification de l'article 7: Disposition pour la continuité de service au-delà de la fin de contrat

22/Délibération de principe sur la maîtrise d'ouvrage concernant le projet de continuité écologique Rivièra Arn "passage submersible d'Aussière"

23/Questions diverses

Présents : Alain BARTHES, Natacha ASSEMAT, Serge CAZALS, Francis GUILLAUMON, Odile BONNEAU MOURALIS, Marie Line CAUQUIL CHAMBERT, Nicolas CROS, Jean Louis DUCROS, Cécile GRIMAUD ARNAUD, Claire LATGER, Alexandre TREMOULET, Laura VASCO

Absents avec procuration : Pierre ROUANET par Natacha ASSEMAT, Jérôme DELSOL par Odile BONNEAU MOURALIS

Secrétaire de la séance : Monsieur Serge CAZALS

Validation du Procès-Verbal du 15 avril 2016 : Pour : 5 / Abstentions : 0 / Contre : 9

Validation du Procès-Verbal du 1er juillet 2016 : Pour : 5 / Abstentions : 0 / Contre : 9

Validation du Procès-Verbal du 12 août 2016 : Pour : 5 / Abstentions : 0 / Contre : 9

Les élus demandent que le compte rendu soit validé en conseil municipal avant d'être publié sur internet ou en mairie afin d'éviter des erreurs d'interprétation.

Monsieur le Maire précise:

-Le Code Général des Collectivités Territoriales précise que le compte rendu de la séance du conseil municipal doit être publié sur le site internet de la commune et affiché en mairie dans un délai d'une semaine.

-le délai d'une semaine étant en pratique trop juste, sa publication intervient dès que les délibérations ont toutes été rédigées et visées.

-les modifications apportées à un compte rendu sont notifiées sur le compte rendu du conseil municipal suivant.

-Sa non validation ne change rien à l'obligation de publication.

Vote concernant la décision de publier le compte rendu du conseil municipal sur le site internet et de l'afficher en mairie dans un délai d'une semaine

Pour : 5 / Abstentions : 0 / Contre : 9

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la démission du conseil municipal de Madame Christine HONNEKER.

Madame Marie-Line CAUQUIL CHAMBERT demande que le point n°17 de l'ordre du jour soit abordé en priorité: Convention de partenariat et d'entraide entre l'EHPAD et la mairie

Monsieur le Maire précise que ce dossier est retiré de l'ordre du jour.

Les membres du conseil municipal s'interrogent sur la démission de Monsieur Bruno ENCINAS directeur de l'EHPAD et sur le retrait du Groupement de Coopération Sociale et Médico-Social qui en assurait la gestion et s'inquiètent pour l'avenir de la structure.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est en contact avec les représentants de l'Agence Régionale de la Santé et du Département du Tarn afin de trouver une solution pérenne.

1/Réaménagement des emprunts

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal la proposition de réaménagement des emprunts du Crédit Agricole:

Prêt n°19716866175: Investissements 2009 Capital restant dû 155 294 €, taux 4.16 %, durée restante 18 ans, échéance 6.171 €, nouvelle échéance 5.045 €, nouveau taux 1,80%

Prêt n°48768368653: Extension mairie Capital restant dû 111 077€, taux 4.50%, durée restante 12 ans, échéance 3.007 €, nouvelle échéance 2.516 €, nouveau taux 1,50%

Prêt n°76951083213:Travaux Adduction Eau Potable, Capital restant dû 230 452 €, taux 4.60 %, durée restante 22 ans, échéance 8.496 €, nouvelle échéance 6.759 €, nouveau taux 2,25%

Chaque avenant recevra 400 € de frais de renégociation soit pour les 3 prêts 1 200 € de frais de dossier.

Monsieur le Maire précise que ces réaménagements permettront de dégager une économie annuelle de 7 692 € et de 140 556 € au terme de l'amortissement.

Sur les 12 emprunts restants, certains se terminent en 2018, d'autres ne rentrent pas dans le dispositif des négociations vu que ce sont des prêts fixés par les pouvoirs publics et d'autres encore présentent un encours peu élevé.

Sur les 3 emprunts possibles de négocier, le crédit agricole n'a pas été en mesure de proposer un réaménagement.

Madame Odile BONNEAU MOURALIS propose au conseil municipal d'insister auprès du crédit agricole pour que les deux emprunts du budget réseau de chaleur présentant des taux à 4.65% soient à nouveau étudiés.

Le conseil valide cette proposition. Le vote est reporté au prochain conseil municipal.

2/Réalisation d'un emprunt afin de financer l'opération "réhabilitation des captages et mise en conformité physique des périmètres de protection"

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il va être nécessaire de contracter un emprunt pour financer les travaux. Des organismes financiers ont été sollicités sur la base :

- D'un emprunt à court terme d'un montant de 186 000 € correspondant au FCTVA et aux subventions
- D'un deuxième emprunt à long terme d'un montant de 87 000 € correspondant à la part restant à financer par la commune

1/La Banque postale

Elle n'est pas en mesure d'accompagner la commune dans ce projet estimant les niveaux d'épargnes insuffisants pour absorber le nouvel emprunt.

2/La Caisse d'épargne

- **PROPOSE** un prêt relais pour 186 000 € au taux fixe de 1.10% à rembourser au bout de deux ans (durée du prêt)

Modalité de tirage : La totalité des fonds devra être retirée au plus tard dans les six mois après la signature du contrat.

Les frais de dossiers sont de 350 €.

Date de validité de l'offre : 27 octobre 2016

On peut estimer les intérêts dus la première année à $186\ 000 \times 1.10\% = 2\ 046 \text{ €/12 mois} = 170.50 \text{ €/mois}$

- **PROPOSE** un prêt à taux fixe de 87 000 €, 4 options sont proposées à des taux et des périodicités et durées d'amortissement différents. (Le conseil municipal doit se prononcer)

Les frais de dossiers sont de 150 €

Date de validité de l'offre : 27 octobre 2016

3/ Le crédit agricole

- **PROPOSE** un prêt relais pour 186 000 € au taux variable indexé sur l'Euribor 3 de 1.30% à rembourser au bout de deux ans (durée du prêt)

Modalité de tirage : mise à disposition par crédit d'office sous 48h

Les frais de dossiers sont de 372 €.

Date de validité de l'offre : 2 novembre 2016

On peut estimer les intérêts dus la première année à $186\ 000 \times 1.30\% = 2\ 418 \text{ €/4 trimestres} = 604.50 \text{ € soit } 201.50 \text{ €/mois}$

- **PROPOSE** un prêt à taux fixe de 86 000€ pour une durée d'amortissement de 20 ans à un taux de 1.15%

4 périodicités à choisir : mensuel, trimestriel, semestriel, annuel qui influent sur le montant total des intérêts dus

Les frais de dossiers sont de 300 €

Date de validité de l'offre : 2 novembre 2016

L'offre du crédit agricole semble la plus intéressante, le conseil municipal décide d'attendre la décision de la banque concernant le réaménagement des emprunts du réseau de chaleur pour se positionner.

Le conseil valide cette proposition. Le dossier est reporté au prochain conseil municipal.

3/ Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 1er juillet 2016, le conseil municipal a fixé les montants des subventions attribuées aux diverses associations de la commune.

Il précise qu'en juillet l'amicale des sapeurs-pompiers n'avait pas encore transmis la demande de subvention. Le conseil avait alors décidé de reporter la décision d'attribution.

Le choix du calcul pour affecter un montant à la coopérative scolaire avait également été reporté.

Il est précisé que les conditions d'attribution des subventions aux associations incluent différents critères tels que la production d'un formulaire identique pour tous à renseigner et qui précise entre autre les montants officiels de leur compte, de leur caisse, de leur budget ainsi que leur niveau d'activité au sein de la commune.

Monsieur le Maire propose d'attribuer les mêmes montants qu'en 2015:

COOPERATIVE SCOLAIRE	1 500 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	900 €

Après en avoir délibéré au sein du conseil, il est proposé les montants suivants:

COOPERATIVE SCOLAIRE	1 500 €
AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	450 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis défavorable aux versements de ces subventions par 9 voix contre et 5 voix pour.

Pour : 5 / Abstentions : 0 / Contre : 9

4/Décisions modificatives

Monsieur le Maire informe l'assemblée que des cautions ont été remboursées suite aux départs de locataires: AUGUSTIN Aurélie, BRITSCH Vincent, ALVES Stéphanie et Encinas Bruno pour un total de 869 €. Prévu au budget 2016 : 290 €

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2016, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2158-306	Acquisition matériel	- 579 €	
165-00	Dépôts et cautionnements reçus	+ 579 €	

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal s'oppose à cette décision modificative par 9 voix contre et 5 voix pour.

Pour : 5 / Abstentions : 0 / Contre : 9

Suite à ces six votes négatifs, Serge CAZALS, Maire-adjoint, demande à Monsieur Nicolas CROS si cette situation de blocage va perdurer jusqu'à la fin du conseil municipal. Ce dernier ayant confirmé cette démarche, Monsieur CAZALS quitte la séance en laissant un pouvoir à Monsieur le Maire.

En réaction, Monsieur le Maire décide d'ajourner la séance du conseil municipal.

La séance a été levée à 21h45